



PM/SS

Arrêtés municipaux

STATIONNEMENT EXTRAIT DU REGISTRE

RUE GEORGES JEHENNE (V.C.)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-Sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux sont entrepris rue Georges Jehenne par la société La SARTHOISE représentée par M. Le Charpentier Patrick – 12 rue des Coteaux – 94100 Saint-Maur, agissant pour le compte du Cabinet GEI représenté par M. Lejot Hervé – 33 avenue Anatole France – 94400 Vitry-sur-Seine (ravalement),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant le stationnement afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Georges Jehenne** à compter du **16 août 2022** à **8 heures** jusqu'au **28 août 2022** à **20 heures** :

- **Neutralisation de deux places de stationnement** au droit du n°3.

ARTICLE 2 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **rue Georges Jehenne** à compter du **28 août 2022** à **20 heures** jusqu'au **28 octobre 2022** à **20 heures** :

- **Neutralisation d'une place de stationnement** au droit du n°3.

ARTICLE 3 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 4 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 5 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M. le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le responsable du S^{ce} Territorial Ouest – D.T.V.D du Conseil Départemental de Val-de-Marne,
- D.T.S.P. (voies départementales),
- Société La SARTHOISE M. Le Charpentier Patrick – 12 rue des Coteaux – 94100 Saint Maur.

FAIT EN MAIRIE, LE 09 AOUT 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr

LE 10 AOUT 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire,
Le Directeur des Espaces Publics



François Presset